

VIDE GRENIER « OCCAZ'BABY » FORUM DES ROMAINS MJC CENTRE SOCIAL DU SAMEDI 9 février 2019

Réservé exclusivement aux PARTICULIERS

Merci de remplir en majuscules

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

E-Mail : _____

Pièce d'identité obligatoire* : Carte d'identité Passeport Permis de conduire (*joindre copie)

N° _____ Délivré le ___/___/___ Par _____

Règlement & Organisation du vide grenier « Occaz'Baby » du Forum des Romains MJC Centre Social

Art. 1 : L'association Forum des Romains MJC Centre Social est organisatrice d'un vide grenier puériculture dédié au matériel à destination des enfants (matériel puériculture, jeux, jouets, livres et vêtements d'enfants). Tout doit être propre et en bonne état. L'exposition des meubles est exclue sur le vide grenier, vente possible sur photo.

Art. 2 : Ce vide grenier est exclusivement réservé à des exposants non professionnels.

Art. 3 : La vente de produits consommables, d'objets et de matériels neufs n'est pas tolérée.

Art. 4 : Le vide grenier est ouvert au public de 9h à 13h. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

Art. 5 : L'accueil des exposants débute à 7h30. Fermeture des portes au public à 13h. Le démontage devra impérativement être achevé à 14h.

Art. 6 : Lors de sa demande d'inscription l'exposant doit impérativement fournir les renseignements demandés afin que – selon la loi – ils puissent être reportés sur le registre de la manifestation. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Art. 7 : Chaque exposant ne peut réserver qu'un emplacement d'une longueur maximum de 3m. Les emplacements sont attribués par les organisateurs de la manifestation selon l'ordre chronologique d'inscription. L'exposant ne peut modifier la disposition de son emplacement, l'organisateur étant seul habilité à le faire si nécessaire.

Art. 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que : pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Art. 9 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la manifestation. L'exposant s'engage donc à remporter ses invendus ou à les éliminer dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que de laisser propre l'espace qu'il aura occupé.

Art. 10 : Les places non occupées après 10h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide grenier : à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Art. 11 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Art. 12 : Une buvette sera assurée par l'organisateur de 9h à 13h pour les exposants et visiteurs.

Art. 13 : Afin d'éviter tout incident durant la manifestation, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Modalités pratiques :

Je souhaite un emplacement de 1,5 mètres à 2€

OU 3 mètres à 4€

Je souhaite vendre :

Vêtements Matériel puéricultures Jeux/Jouets Livres enfants

Matériel puériculture, préciser : _____

Autres informations :

Comment avez-vous eu connaissance de l'organisation du vide grenier :

Site Vide Grenier.com / Affichage / Mail / « bouche à oreille » / Autre : _____

- ✓ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à respecter celui-ci
- ✓ Je signe ce document après l'avoir rempli intégralement.
- ✓ J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations du même type au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »